

SÉANCE ordinaire

Le 11 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 septembre 2023, à 19 h, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers, Bruno-Pierre Godbout, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

EST ABSENT : Monsieur Raynald Leblanc, conseiller .

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

230911.247 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Achat d'équipement à neige – Service des travaux publics;
 - Acquisition de terrain madame Rita Luce – Modification de la résolution numéro 230718.221;
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Adoption du règlement numéro V-257-2023 modifiant le règlement numéro V-13-2001 relatif aux tarifs applicables aux dépenses des membres du conseil ;
 - 4.3 Adoption du règlement V-258-2023 modifiant le règlement V-32-2002 et décrétant une politique de frais de déplacement pour les employés de la Ville de Chandler ;
 - 4.4 Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 194 000 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2023 ;
 - 4.5 Financement de 2 194 000 \$ - Adjudication ;
 - 4.6 Vente d'équipement – Nacelle – Service des travaux publics ;
 - 4.7 Recommandation de paiement – Via Capitale Horizon – Vente de la propriété sise au 500, rue Ernest-Whittom quartier Chandler;
 - 4.8 Recommandation de paiement – Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique Inc. – Services professionnels ;
 - 4.9 Recommandation de paiement du CP-01 – MFT & Fils Inc. – Rénovation partielle de l'aréna de Newport ;

- 4.10 Recommandation de paiement – MFT & Fils Inc. – Aréna de Newport ;
- 4.11 Recommandation de paiements – Projet Dek Hockey – Aréna de Newport ;
- 4.12 Recommandation de paiement – Projet de quartier Pabos ;
- 4.13 Recommandation de paiement - Projet de quartier Pabos Mills ;
- 4.14 Recommandation de paiement – Projet de quartier Chandler Est;
- 4.15 Recommandation de paiement – Projet de quartier St-François;
- 4.16 Recommandation de paiement – Projet de quartier Newport ;
- 4.17 Recommandation de paiement – 9222-5093 QC / PERMALIGNE – Projet de piste cyclable MGR Ross – Quartier Chandler;
- 4.18 Dek Hockey – Offre de services en architecture - Ratification de l'entente Jean-Luc Heyvang pour Jean Aspirot;
- 4.19 Autorisation au maire à célébrer des mariages ou des unions civiles pour le compte de la municipalité de Chandler ;
- 4.20 Recommandation de paiement – Corporation du Bourg de Pabos – Travaux d'entretien ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.248 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 et de la séance extraordinaire du 25 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.249 ACHAT D'ÉQUIPEMENT À NEIGE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du Directeur du service des travaux publics pour l'acquisition d'équipement à neige;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs soumissionnaires et que les soumissions les moins élevées sont conformes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil autorise l'achat d'équipement ci-dessous mentionnés

ÉQUIPEMENT	SOUSSIONNAIRE	COÛT (TTC)
Gratte à neige	Métal Pless	51 618.03 \$
Attache rapide	GRYB	9 990.92 \$

Il est également résolu que le montant pour l'achat de ces équipements soit prélevé du budget prévu aux règlements d'emprunts V-249-2022 et V-256-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**230911.250 ACQUISITION DE TERRAIN MADAME RITA LUCE –
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 230718.221**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil autorise de modifier la résolution numéro 230718.221 pour majorer le prix d'achat des lots 6 486 011 et 6 486 012, propriétés de madame **RITA LUCE LANTIN**, à un montant de 9 000 \$, plus taxes, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.251 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2023 représentant une somme de 673 638.46 \$ pour le journal des achats et une somme de 50 597.01 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**230911.252 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-257-2023 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-13-2001 RELATIF AUX TARIFS
APPLICABLES AUX DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro V-13-2001, modifié par les règlements V-92-2006, V-112 2008 et V-226-2019 doit être modifié à nouveau au niveau des frais de transport pour tenir compte des réalités contemporaines d'aujourd'hui ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance extraordinaire du 25 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro V-257-2023 modifiant le règlement numéro V-13-2001 relatif aux tarifs applicables aux dépenses des membres du conseil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**230911.253 ADOPTION DU RÈGLEMENT V-258-2023 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT V-32-2002 ET DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE
FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE
DE CHANDLER**

CONSIDÉRANT que le règlement V-32-2002 qui décrète une politique de frais de déplacement pour les employés de la Ville de Chandler a été modifié

par le règlement V-224-2019 au niveau des frais de transport ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement afin de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance extraordinaire tenue le 25 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin appuyé de monsieur le monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil adopte le règlement numéro V-258-2023 modifiant le règlement V-32-2002 et décrétant une politique de frais de déplacement pour les employés de la ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.254 CONCORDANCE ET DE COURTE ECHEANCE RELATIVEMENT A UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 194 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 194 000 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
V-127-2010	1 485 100 \$
V-145-2012	80 900 \$
V-155-2013	300 700 \$
V-155-2013	127 300 \$
V-225-2019	200 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros V-127-2010, V-145-2012, V-155-2013 et V-225-2019, la Ville de Chandler souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPESIEN
70 BOUL. RENE-LEVESQUE
CHANDLER, QC
G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Chandler, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros V-127-2010, V-145-2012, V-155-2013 et V-225-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.255 FINANCEMENT DE 2 194 000 \$ - ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	11 septembre 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 septembre 2023
Montant :	2 194 000 \$		

ENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros V-127-2010, V-145-2012, V-155-2013 et V-225-2019, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 septembre 2023, au montant de 2 194 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

175 000 \$	5,40000 %	2024
184 000 \$	5,20000 %	2025
193 000 \$	4,95000 %	2026
202 000 \$	4,90000 %	2027
1 440 000 \$	4,80000 %	2028

Prix : 98,48100 Coût réel : 5,26415 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

175 000 \$	5,50000 %	2024
184 000 \$	5,35000 %	2025
193 000 \$	5,10000 %	2026
202 000 \$	4,95000 %	2027
1 440 000 \$	4,85000 %	2028

Prix : 98,66600 Coût réel : 5,27560 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé par madame la conseillère Josée Collin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 194 000 \$ de la Ville de Chandler soit adjugée à la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.256 VENTE D'ÉQUIPEMENT – NACELLE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié par le directeur général et greffier pour la vente d'équipement au service des travaux publics ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise la vente du camion

avec nacelle 1995 à monsieur **SYLVAIN AMOS** pour un montant de **NEUF CENTS DOLLARS** (900 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.257 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – VIA CAPITALE HORIZON – VENTE DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 500, RUE ERNEST-WHITTON, QUARTIER CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 2201174 au montant de 22 995 \$, toutes taxes comprises, Via Capitale Horizon, pour des services professionnels rendus pour la vente de la propriété sise au 500, rue Ernest-Whittom, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.258 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LEBLANC SERVICES D'ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE INC. – SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique Inc. pour des services

DOSSIER	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Relevé topographique - rue Daignault (projet TECQ 2019-2023)	2023-268	1 810.86 \$
Réservoir Newport	2023-266	1 813.15 \$
Réservoir Newport	2023-267	2 184.53 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.259 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DU CP-01 – MFT & FILS INC. – RÉNOVATION PARTIELLE DE L'ARÉNA DE NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement du **certificat de paiement numéro 1** approuvé par Jean Aspirot Architecte, au montant de **99 715.66 \$**, toutes taxes comprises, payable à **MFT & Fils Inc** dans le cadre du projet e rénovation partielle de l'aréna de Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.260 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MFT & FILS INC. – ARÉNA DE NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et

unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement du 14 août 2023 à MFT et Fils Inc., au montant de 1 112.16 \$, toutes taxes comprises, dans le cadre du projet de rénovation de l'aréna de Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.261 RECOMMANDATION DE PAIEMENTS – PROJET DEK HOCKEY – ARENA DE NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous.

COMMERCE	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Huard électrique Inc.	15034	1 691.03 \$
Maurice Goupil 2014 Inc.	388438	740.48 \$
Aspirot Architecte	2211-02	8 040,25
Huard électrique Inc	15114	1 747.62 \$
TOTAL		12 219.38 \$

Il est également résolu que ces montants soient prélevés du budget prévu dans le cadre du règlement d'emprunt numéro V-225-2019 pour le Dek Hockey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.262 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER PABOS

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous.

COMMERCE	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Janot Lévesque	1012	160 \$ (sans taxes)
Cascabella Design Paysager et horticulture	1884	1 609.65 \$
TOTAL		1 769.65 \$

Il est également résolu que ces montants soient prélevés du budget prévu pour les projets du quartier Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.263 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PROJET DE QUARTIER PABOS MILLS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des de la facture numéro 34421 au montant de 1 807.45 \$, toutes taxes incluses, à Équipements récréatifs Jambette inc., pour l'achat de balançoires pour un parc du quartier Pabos Mills.

Il est également résolu que ces montants soient prélevés du budget prévu pour les projets du quartier Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.264 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER CHANDLER EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous.

COMMERCE	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Laurier Hamilton & Fils Ltée	13483	362.17 \$
Multi Loisirs 2010 Inc	196216	245.21 \$
	TOTAL	607.38 \$

Il est également résolu que ces montants soient prélevés du budget prévu pour les projets du quartier Chandler Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.265 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER ST-FRANÇOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous

COMMERCE	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Maurice Goupil 2014 Inc	388245	47.05 \$
Maurice Goupil 2014 Inc	388243	80.69 \$
Maurice Goupil 2014 Inc	388281	47.11 \$
Maurice Goupil 2014 Inc	388014	68.24 \$
Maurice Goupil 2014 Inc	387907	428.45 \$
Maurice Goupil 2014 Inc	388460	131.05 \$
CARQUEST	6990306658	63.98 \$
CARQUEST	6990 307566	18.29 \$
Maurice Goupil 2014 Inc	389121	196.57 \$
Maurice Goupil 2014 Inc	389250	144.68 \$
	TOTAL	1 226.11 \$

Il est également résolu que ces montants soient prélevés du budget prévu pour les projets du quartier St-François.

Madame la conseillère Josée Collin se retire durant les délibérations et la décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.266 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous

COMMERCE	NUMÉRO FACTURE	MONTANT (TTC)
Nadeau Matériaux de construction Inc	1162629	210.20 \$
Nadeau Matériaux de construction Inc	1162315	192.33 \$
Nadeau Matériaux de construction Inc	1162337	22.39 \$
ULINE CANADA CORPORATION	12781881	1 747.05 \$
ULINE CANADA CORPORATION	12795194	1 747.05 \$
CARQUEST	6990308123	113.23 \$
CARQUEST	6993081452	35.64 \$
Nadeau Matériaux de construction Inc	1161421	166.68 \$
Maurice Goupil 2014 Inc	388390	350.20 \$
	TOTAL	4 584.77 \$

Il est également résolu que ces montants soient prélevés du budget prévu pour les projets du quartier Newport.

Madame la conseillère Josée Collin se retire durant les délibérations et la décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.267 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – 9222-5093 QC / PERMALIGNE – PROJET DE PISTE CYCLABLE MGR ROSS – QUARTIER CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro P-1475, au montant de 7 331.96 \$, toutes taxes comprises, à 9222-5093 QC / PERMALIGNE dans le cadre du Projet de piste cyclable MGR Ross, Quartier Chandler

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.268 DEK HOCKEY – OFFRE DE SERVICES EN ARCHITECTURE – RATIFICATION DE L'ENTENTE JEAN-LUC HEYVANG POUR

JEAN ASPIROT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 220502.126 qui approuve l'offre de service de Jean Luc Heyvang architecte au montant de 14 500 \$, taxes en sus, pour la production de plans et devis de construction, le service pendant la période de soumission et la surveillance partielle des travaux pour l'aménagement du dek Hockey à l'aréna de Newport ;

CONSIDÉRANT que Jean Luc Heyvang Architecte a dû quitter ses fonctions au début du mandat ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Aspirot Architecte assurera la relève durant l'incapacité de monsieur Jean Luc Heyvang Architecte ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu de mettre fin au contrat de la firme Jean Luc Heyvang, d'abroger la résolution numéro 220502.126 et d'approuver la signature d'un nouveau contrat avec Jean Aspirot Architecte, pour le même montant et les mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.269 AUTORISATION AU MAIRE À CÉLÉBRER DES MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHANDLER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie , appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Gilles Daraïche, maire, à célébrer des mariages ou des unions civiles pour le compte de la municipalité de Chandler, et ce, jusqu'à la fin de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.270 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CORPORATION DU BOURG DE PABOS – TRAVAUX D'ENTRETIEN

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie , appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement de 15 000 \$ à la Corporation du Bourg de Pabos comme convenu dans l'entente signée entre les deux parties pour l'entretien des infrastructures (bloc sanitaire, 3e plage et terrains longeant le chemin de la Plage, quartier Pabos Mills).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230911.271 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 19 h 51.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire suppléant

Roch Giroux
Directeur général et greffier